



Garage inaccessible, puis je deduire du loyer ?

Par **julienV**, le **09/01/2008** à **23:59**

Bonjour,

le garage que je loue conjointement avec mon appartement est regulierement inaccessible a cause d'une inondation du sous sol. De fait, il a ete indisponible tout le mois de decembre... La question que je me pose est la suivant: puis je deduire de mon loyer une somme correspondant au montant de la location du garage ? Le proprietaire/l'agence peut elle legitimement s'y opposer ?

Cordialement,
julien

Par **Jurigaby**, le **10/01/2008** à **01:13**

Bonjour.

Vous vous pouvez mais pour cela vous devez engager une action en justice afin de demander des dommages et interets liés à l'inexecution partielle du contrat de location.

Ne deduisez surtout pas vous même la somme du loyer.. C'est interdit de se faire justice sois même et les juges detestent ça..